



Foundation Report Form

NEW BRUNSWICK LAND SURVEYOR (NBS)

SURVEYOR INFORMATION

Company Name _____

Surveyor Name _____

Address _____

Tel _____ Fax _____

E-mail _____

SURVEYOR CERTIFICATION

I certify that the as-built elevations reported on this *Foundation Report Form* are within a tolerance of +/- 50mm.

NBS Signature _____

NBS License No. _____

Date _____

PROPERTY INFORMATION

Civic No. _____ PID No. _____ Street _____

Land Surveyor Benchmark Reference and Location _____

ELEVATION

	AS BUILT <i>(metres)</i>	SITE PLAN <i>(metres)</i>	DIFFERENCE <i>(should be +/- 100 mm)</i>
Geodetic elevation of the lowest point on the top of the front foundation wall			
Geodetic elevation of the lowest point on the top of the side foundation walls	side 1	side 1	side 1
	side 2	side 2	side 2
Geodetic elevation of the lowest point on the top of the rear foundation wall			
Geodetic elevation of the attached garage floor door opening			
Critical elevation of the foundation			
Minimum geodetic basement floor elevation			
Geodetic elevation of the finished grade of the centerline of the road where it meets the centerline of any driveway			

SETBACKS

	AS BUILT <i>(metres)</i>	SITE PLAN <i>(metres)</i>	DIFFERENCE
Front yard setback – being the shortest distance between the front lot line and the front foundation wall			
Side yard setbacks – being the shortest distance between each side lot line and the side foundation wall	side 1	side 1	side 1
	side 2	side 2	side 2
Flankage yard setback – being the side yard of a corner lot, facing the street where the side yard abuts a street – distance between the flankage lot line and the flankage foundation wall			
Rear yard setback – being the shortest distance between the rear lot line and the rear foundation wall			



RETURN COMPLETED FORM:

**City of Dieppe
Building Inspection**
333 Acadie Avenue
Dieppe, NB
E1A 1G9

tel: 506 877-7855

fax: 506 877-7810

e-mail: construction@dieppe.ca

OFFICE USE ONLY

Greater Moncton Planning
District Commission

GMPDC REVIEW

ELEVATIONS

Are the as-built elevations noted above consistent with the site plan to a tolerance of +/- 100 mm (4 inches)?

YES

NO

SETBACKS

Are the setbacks noted above consistent with the site plan ?

YES

NO

FOLLOW-UP REQUIRED

FOLLOW-UP REQUIRED



GMPDC APPROVAL
PROCEED TO STAGE 2 – BUILDING PERMIT

Approved by _____

Date _____



Formulaire de rapport sur les fondations

**ASSOCIATION DES ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK (AAGNB)**

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE

Nom de
l'entreprise

Nom de
l'arpenteur-géomètre

Adresse

Tél

Télec

Courriel

CERTIFICATION DE L'ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE

Je certifie que les hauteurs conformes à l'exécution indiquées sur le présent *Formulaire de rapport sur les fondations* sont conformes à la tolérance de ± 50 mm.

Signature de l'AAGNB

No de licence de l'AAGNB

Date

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ

No municipal

NID

Rue

Référence et emplacement de l'arpenteur-géomètre

HAUTEUR

	CONFORME À L'EXÉCUTION (mètres)	PLAN DE SITUATION (mètres)	DIFFÉRENCE (doit être ± 100 mm)
Hauteur géodésique du point le plus bas sur le sommet du mur avant de la fondation			
Hauteur géodésique du point le plus bas sur le sommet des murs de côté de la fondation	côté 1	côté 1	côté 1
	côté 2	côté 2	côté 2
Hauteur géodésique du point le plus bas sur le sommet du mur arrière de la fondation			
Hauteur géodésique de l'ouverture de la porte du plancher du garage attenant			
Hauteur critique de la fondation			
Hauteur géodésique minimale du plancher du sous-sol			
Hauteur géodésique du niveau fini de la ligne médiane du chemin au point d'intersection de la ligne médiane de toute voie d'accès			

MARGES DE RETRAIT

	CONFORME À L'EXÉCUTION (mètres)	PLAN DE SITUATION (mètres)	DIFFÉRENCE
Marge de retrait de la cour avant, soit la distance la plus courte entre la limite avant du lot et le mur avant de la fondation			
Marges de retrait de la cour latérale, soit la distance la plus courte entre chaque limite latérale du lot et le mur latéral de la fondation	côté 1	côté 1	côté 1
	côté 2	côté 2	côté 2
Marge de retrait de la cour de flanc, soit la cour latérale d'un lot de coin faisant face à la rue lorsque la cour latérale est attenante à une rue - distance entre la limite de lot de flanc et le mur de flanc de la fondation.			
Marge de retrait de la cour arrière, soit la distance la plus courte entre la limite arrière du lot et le mur arrière de la fondation			



**RETOURNER LE FORMULAIRE
DÛMENT REMPLI À L'ADRESSE SUIVANTE :**

Ville de Dieppe
Inspection des bâtiments
333, ave Acadie
Dieppe NB
E1A 1G9

tél: 506 877-7855

télé: 506 877-7810

Courriel: construction@dieppe.ca

RÉSERVÉ AU BUREAU

Commission du district
d'aménagement du Grand Moncton

EXAMEN PAR LA CDAGM

HAUTEURS

Les hauteurs conformes à l'exécution indiquées sont-elles conformes au plan de situation selon une tolérance de \pm 100 mm (4 pouces)?

OUI

NON

SUIVI REQUIS

MARGES DE RETRAIT

Les marges de retrait susmentionnées sont-elles conformes au plan de situation?

OUI

NON

SUIVI REQUIS



APPROBATION DE LA CDAGM
PASSER À L'ÉTAPE 2 – PERMIS DE CONSTRUCTION

Approuvé par _____

Date _____